

Non à une nouvelle falsification des notes du baccalauréat !

Les textes réglementaires des modalités de délivrance du baccalauréat sont publiés au BO du 4 juin. Il s'agit du renforcement du contrôle continu qui était au cœur de la réforme Blanquer. La session 2020, pourrait constituer un précédent fâcheux, pour ne pas dire un laboratoire pour aller au bout du démantèlement du diplôme. Le retard dans la publication des textes a favorisé les initiatives locales tant à l'échelon des rectorats (circulaires rectorales de modalités de délivrance du baccalauréat) que des établissements. Cela s'inscrit dans les mesures de territorialisation, d'autonomie des établissements et de dérèglementations généralisées de tous les cadres nationaux.

Pressions pour cocher les grilles du livret scolaire

Dans certains établissements, le livret scolaire pour les jurys du baccalauréat est transformé en livret de compétences visant à évaluer l'élève non pas sur les connaissances disciplinaires mais sur les savoirs faire et les savoir-être. Lors de la consultation sur la transformation du livret scolaire papier en livret numérique en 2016, suite aux inquiétudes exprimées par le SNFOLC quant au caractère chronophage du cochage des compétences, le ministère avait répondu que cela ne serait pas obligatoire.

Les enseignants refusent cette remise en cause de leur liberté pédagogique individuelle inscrite dans le code de l'éducation. Ils veulent avoir le choix de leurs modalités d'évaluation, par compétences ou pas.

Bricolage des notes lycée par lycée

Devant l'absence de cadrage national et de consignes précises données par le ministère, les initiatives locales se multiplient.

Lorsque les notes sont jugées insatisfaisantes, ou trop hétérogènes dans une même discipline, il est demandé aux professeurs de « rectifier » leurs notes du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre.

Inadmissible ! La crise sanitaire ne peut donner prétexte à des arrangements locaux de ce type. C'est le résultat des pressions de toutes natures auxquelles donnent inévitablement lieu la délivrance du baccalauréat par contrôle continu dans une situation déjà particulièrement anxiogène pour les élèves.

C'est encore un mauvais coup pour les enseignants qui ont travaillé sous pression pendant la crise sanitaire.

Cela ne peut aboutir qu'à la dévalorisation du travail des professeurs et du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.

Déjà en 2019, le ministre a préféré bricoler les notes plutôt que d'écouter les revendications des personnels aboutissant à une session entachée d'illégitimité.

La crise sanitaire agit comme un miroir grossissant sur la réforme Blanquer du lycée et du bac : c'est la cuisine locale, les personnels sous pression, la concurrence entre les disciplines, entre les professeurs.

Le SNFOLC saisit la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire afin que cessent ces pratiques. Il appelle les personnels à se réunir dès maintenant et au moment des jurys de baccalauréat pour dresser la liste des revendications :

- ▶ rétablissement des épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles du baccalauréat
- ▶ rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire
- ▶ abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du bac, abandon des E3C
- ▶ les jurys d'examen, les commissions d'harmonisation ne peuvent pas être sous toutes les pressions possibles comme lors de la cession du baccalauréat 2019 suite à la grève contre le bac Blanquer
- ▶ droit de s'inscrire dans la filière de son choix, ce ne sont pas les algorithmes de Parcoursup qui doivent décider de l'avenir des lycéens.

